

Solution d'investissement forestier

Forêts (GFF & GFI)

Des particuliers se réunissent au sein d'un Groupement pour acquérir une ou plusieurs parcelles de forêts, dont l'exploitation sera confiée à des exploitants professionnels. Chaque année, les associés perçoivent un revenu tiré de la coupe de bois et, éventuellement, des loyers de chasse. Il existe deux grands types de véhicule forêt « papier » :

- Le Groupement Foncier Forestier (GFF)
- Le Groupement Forestier d'Investissement (GFI)

OBJECTIF

01 Participer à la politique de décarbonation de la France

02 Placer son épargne sur le long terme

03 Bénéficier d'un cadre fiscal très avantageux

04 Préparer sa transmission

Une solution pensée pour votre stratégie patrimoniale.

Trois avantages patrimoniaux clés.

- ◆ **Impact & décarbonation** — Investir dans un secteur d'activité économique important, placé au centre de la politique de décarbonation de la France à l'horizon 2050.
- ◆ **Mutualisation du risque** — Mutualisation du risque avec l'achat de parcelles dans différentes forêts.
- ◆ **Cadre fiscal intéressant** — Un cadre fiscal intéressant :
 - Réduction d'impôt sur le revenu (25 %)
 - Investissement non soumis à l'IFI

▲ Points de vigilance

- ▲ Aucune garantie en capital.
- ▲ Rendement ne pouvant se générer que sur la durée (compter 10 ans minimum).
- ▲ Réduction d'impôt sur le revenu plafonnée.
- ▲ Difficulté à revendre les parts en raison de l'illiquidité.